

Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES (2025-2040)

Résumé non technique




Septembre 2024

LE PROJET

Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises
Projet	Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040)
Intitulé du rapport	Résumé non technique

LES AUTEURS

	SAS CEREG Ingénierie Sud-Ouest <u>Etablissement de Rodez</u> : 2, rue Pasteur • 12000 RODEZ Tél : 05.65.75.51.41 • Fax : 05.65.75.51.42 • rodez@cereg.com • SIRET 503 841 470 00019 SIRET 503 841 470 00019 – RC Toulouse 503 841 470 www.cereg.com
---	---

Réf. Cereg - 2022-CISO-000028

Id	Date	Etabli par	Vérfié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Avril 2024	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN	Version initiale
V2	Mai 2024	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN	Version finale pour saisine de l'Autorité environnementale
V3	Septembre 2024	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN	Modification pour prendre en compte l'avis de l'Autorité environnementale
V4	Septembre 2024	Florian CHEVEREAU	Maëlle RENOULLIN	Version finale pour enquête publique

Certification



TABLE DES MATIERES

A. PREAMBULE	4
B. PRESENTATION DE LA CHARTE DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES 2025-2040	4
C. ETAT INITIAL, SCENARIO TENDANCIEL ET ENJEUX	11
D. EFFETS ET MESURES	26
E. DISPOSITIF DE SUIVI	30
F. EVOLUTION ATTENDUE AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CHARTE	31

A. PREAMBULE

La révision de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) a été créé en 2009 sur 138 communes des Pyrénées Ariégeoises, pour la richesse et la diversité de leurs patrimoines naturels, culturels et humains. Ces 138 communes, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège se sont associés dans un Syndicat mixte pour gérer le Parc. Ils ont signé au côté de l'Etat, la Charte du Parc, qui fixe ses objectifs et ses moyens d'actions.

La première Charte est valide jusqu'au 28 mai 2025. Afin d'être renouvelée, pour une période de 15 ans jusqu'en 2040, elle doit faire l'objet d'une procédure dite « de révision de Charte ».

La procédure de révision de Charte d'un PNR est longue (4-5 ans). La démarche de révision est animée par le Syndicat mixte du PNRPA avec le soutien financier de la Région Occitanie et avec l'implication des partenaires.

Dès 2020, deux études ont été menées pour alimenter la nouvelle Charte : un bilan évaluatif de la Charte et des projets prioritaires menés depuis 2009 et une actualisation du diagnostic du territoire avec une entrée par ressource du territoire (18 ressources).

Une démarche d'évaluation environnementale de la Charte

En application de l'article R. 122-17 du Code de l'Environnement, les projets de Chartes de Parcs Naturels Régionaux doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Concrètement, l'évaluation environnementale du projet de Charte suppose de **produire un rapport environnemental** et de **recueillir l'avis de l'Autorité environnementale**, à savoir l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) avant l'ouverture d'une **consultation du public**, des **partenaires** et des **acteurs locaux intéressés** (institutions, collectivités, socio-professionnels, élus, membres associatifs) préalable à l'approbation du plan.

La présente évaluation environnementale s'appuie sur le projet de révision de la Charte dans sa dernière version d'avril 2024.

B. PRESENTATION DE LA CHARTE DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES 2025-2040

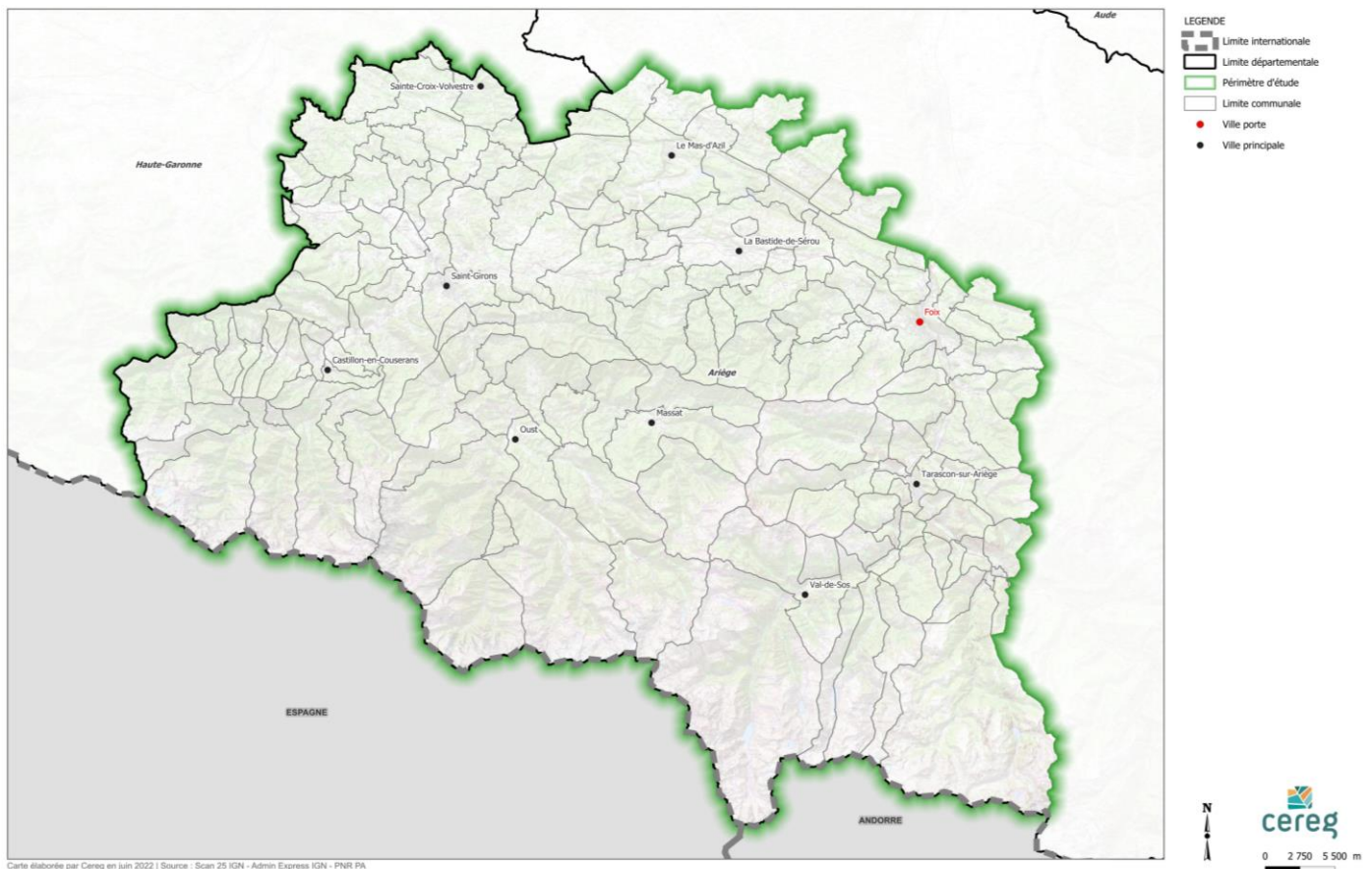
Périmètre et principales caractéristiques physiques

Le périmètre d'étude du PNRPA intègre 164 communes du département de l'Ariège (Région Occitanie) et couvre une surface de 282 000 ha : ce périmètre inclut 26 nouvelles communes sur la frange Est du territoire. Ce territoire concerne totalement ou partiellement 5 intercommunalités : la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, la Communauté de Communes Arize-Lèze, la Communauté de Communes Haute Ariège, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes.

Les communes de Saint-Girons, au cœur du territoire, Foix et Tarascon-sur-Ariège sont les seules communes urbaines du territoire avec plus 2 000 habitants.



Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises
Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises
Périmètre d'étude du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises



Carte élaborée par Cereg en juin 2022 | Source : Scan 25 IGN - Admin Express IGN - PNR PA

La situation de l'Ariège, entre la Garonne, la vallée de l'Aude, la plaine toulousaine et la frontière espagnole, est à l'origine de sa particularité climatique. Plusieurs types de climats se retrouvent sur le périmètre d'étude du PNRPA avec, du Sud vers le Nord : le climat montagnard, le climat atlantique et le climat méditerranéen.

Le territoire d'étude offre une grande hétérogénéité de paysages liée à la diversité des altitudes, ce qui en fait sa richesse. Le relief présente un gradient altitudinal variant de 200 m à plus de 3 000 m avec un espace qui gagne en altitude du Nord au Sud. 70% de la surface présente une pente supérieure à 30% ce qui limite les activités humaines.

Le caractère montagnard et cloisonné maintient le territoire à l'écart des grands réseaux de communication et des grandes aires urbanisées, ce qui constitue un handicap naturel. Cependant, ce cloisonnement a permis au territoire de préserver son environnement et de conserver son authenticité, ressource valorisable pour la promotion des produits locaux et l'économie touristique.

Les Pyrénées Ariégeoises sont situées en « tête de bassin ». Les principaux cours d'eau sont le Salat, le Volp, l'Ariège, l'Arize et la Lèze ; hormis ce dernier qui est un affluent de l'Ariège ces cours d'eau sont des affluents de la Garonne. On trouve également de **nombreux lacs dont près de 200 lacs d'altitude**, le singulier glacier d'Arcouzan et de **nombreuses zones humides** (environ 4 000 zones inventoriées pour une surface de 4 000 ha).

Extension du périmètre

La révision de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises se réalise sur un territoire étendu, ajoutant au territoire originel du PNR classé en 2009 un ensemble de 26 communes situées principalement sur sa frange orientale.

Le périmètre d'étude originel du PNR avait été arrêté en 2004, par délibération du Conseil régional. Si la limite occidentale du PNR (limite départementale) a vite été stabilisée, la limite orientale a fait l'objet de débats plus importants. Finalement, la limite actuelle s'est axée sur la rivière Ariège afin d'obtenir une surface « raisonnable » au regard des critères de classement, de modérer le nombre de communes et afin de pouvoir donner à la ville de Foix un statut de ville porte.

Pour autant, ce compromis a été peu compris et à vrai dire mal accepté dans certains territoires ; le Syndicat mixte du PNRPA a

donc pratiqué une politique de « main tendue » à ces communes, en leur permettant de devenir « commune associée » ou, pour Foix, « Ville Porte du PNR ».

De fait, l'extension orientale projetée à l'occasion de la révision de la Charte va dans le sens de « l'histoire » du PNR et permet de doter le PNR d'une assise territoriale cohérente avec une limite orographique. Cette limite passe par le Mont Fourcat et la ligne de crêtes du Tabé et permet d'intégrer complètement les bassins orientaux du Pays de Foix, du Tarasconnais et de Les Cabannes.

Ainsi, l'extension orientale met le PNR des Pyrénées Ariégeoises en conformité avec l'orographie valléenne qui le structure et forge son identité et aux critères de cohérence et de qualité de classement en PNR. Elle le connecte complètement avec les bassins de vie, d'emplois et d'activités et conforte son assise.

En outre, elle intègre au PNR des Pyrénées Ariégeoises des sites et éléments patrimoniaux – naturels et culturels - de haut niveau, qui complètent et renforcent sa richesse patrimoniale.

Objectifs

A quoi ressembleront les Pyrénées Ariégeoises en 2040 ?

Cette question a été au centre du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) et elle fût posée aux partenaires, aux acteurs et aux habitants du territoire lors des phases de concertation.

Il est ressorti des réponses à cette question 12 défis qui attendent les Pyrénées Ariégeoises : Changement climatique, modèle économique, alimentation, santé, foncier, mobilité, paysages, énergie, rapport à la nature, transfrontalier, participation, jeunesse.

Ces défis déterminent les évolutions futures, subies ou voulues, les plus impactantes et pour lesquelles une prise en main des acteurs territoriaux s'avère déterminante.

Dans tous les cas, les Pyrénées Ariégeoises ont à considérer d'autres sujets. Il s'agit des suites de la crise sanitaire du Covid19 et à ses innombrables conséquences, mais aussi des questions du patrimoine et de sa conservation, du vieillissement d'une partie de la population et des liens intergénérationnels, de la précarité, des dynamiques de production et de diffusion culturelles...

Le projet de Charte a pour objectifs de donner au PNR des Pyrénées Ariégeoises les moyens de répondre à ces défis qui vont s'imposer au territoire d'ici 2040. Pour ce faire, le projet de Charte s'est construit au travers des 3 ambitions suivantes :

1. Le capital humain, clé de voûte du territoire

L'humain est au cœur du projet de territoire. Le projet du PNR incarné par sa Charte place les personnes et particulièrement les habitants au cœur du projet de territoire.

Les Pyrénées Ariégeoises sont un territoire habité et vivant, et souhaitent le rester. Partant du paradigme que l'Homme est une composante de la nature et non pas deux entités dissociées, l'une ne dominant pas l'autre, les acteurs des Pyrénées Ariégeoises prônent et souhaitent des relations équilibrées et apaisées à la nature.

Globalement, cet équilibre est aujourd'hui présent dans les Pyrénées Ariégeoises. Elles font certainement partie des territoires les plus préservés de France continentale, dans lesquels la force et la vigueur de la nature se posent d'évidence. Pour autant, au-delà de cette vision globale, cette vigueur est parfois contrariée et l'équilibre n'est pas aujourd'hui atteint partout et sur tous les sujets, loin s'en faut, des dégradations sont commises et de nombreuses menaces pointent, accélérées par le contexte du changement climatique.

La Charte doit être l'occasion de mieux penser, parfois de repenser, les rapports entre l'Homme et la nature et de rechercher dans tous les cas de figure à atteindre les bons équilibres.

2. Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXI^{ème} siècle

L'ambition est de préparer les Pyrénées Ariégeoises aux situations de la mi-temps du siècle. Il s'agit de leur permettre de s'adapter le mieux possible aux conditions du moment. La donne sera différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Il ne fait notamment aucun doute que les Pyrénées Ariégeoises seront confrontées aux évolutions du climat. Elles le sont déjà. L'incertitude climatique réside pour partie dans les traductions concrètes, au niveau local, de ce nouveau climat. Elle réside aussi et surtout dans notre chemin pour nous préparer aux différents scénarios, et aux dynamiques de transition que les acteurs sauront conduire.

Les Pyrénées Ariégeoises auront cette capacité de robustesse face aux conditions de 2040 à condition de s’engager de manière volontariste – plus volontariste encore que jusqu’à présent – dans des dynamiques de transition, en réponse à chacun des défis qui se présentent à elles.

3. Un territoire responsable de ses ressources

Les Pyrénées Ariégeoises ont l’ambition de la responsabilité quant à leurs ressources territoriales. La Charte a pour objectif de donner au territoire la capacité à mieux connaître, valoriser, gérer et maîtriser ses ressources dans leurs différentes composantes. Il pourra ainsi agir sur ses ressources en réponse aux besoins actuels et futurs de ses habitants et des générations à venir.

Les enjeux économiques et de la décarbonation doivent pousser à l’émergence de filières non délocalisables, valorisant durablement les ressources locales : bois, pierre naturelle, eau... En outre, les dynamiques de transition doivent avoir la préoccupation de la préservation et de la gestion des ressources.

Les 3 ambitions se déclinent en 11 orientations puis en 29 mesures dont 13 mesures phares et 5 mesures transversales. Ces mesures ne doivent pas être considérées indépendamment les unes des autres. Toutes les problématiques sont étroitement liées : le paysage, l’énergie, le foncier, l’agriculture, l’eau ou encore les patrimoines naturels, culturels...

Les ambitions, orientations et mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040) sont synthétisées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Ambitions, orientations et mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2025-2040)

Ambition 1 - Le capital humain, clé de vôûte du territoire		Mesure phare	Mesure transversale
Orientation	Mesure		
1.1 - Mettre la connaissance au cœur des réflexions et des actions collectives	1.1.1 Accroître et diffuser la connaissance		
	1.1.2 Développer les échanges avec les habitants		
	1.1.3 Faire ensemble	X	
1.2 - Développer l’éducation, la formation et la professionnalisation	1.2.1 Eduquer, former et professionnaliser		
	1.2.2 Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain	X	
1.3 - Conforter l’attractivité des Pyrénées Ariégeoises	1.3.1 Organiser le territoire pour l’accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets		
	1.3.2 S’ériger en territoire générateur de bonne santé	X	X
	1.3.3 Préserver et valoriser le patrimoine des Pyrénées Ariégeoises		X
Ambition 2 - Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle		Mesure phare	Mesure transversale
Orientation	Mesure		
2.1 - Répondre au défi du changement climatique	2.1.1 S’adapter au changement climatique	X	X
	2.1.2 Devenir un territoire à énergie positive	X	
	2.1.3 Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée	X	
2.2 - Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants	2.2.1 Organiser la coopération de proximité		
	2.2.2 Structurer les coopérations transfrontalières et internationales	X	X
2.3 - Instaurer et soutenir un modèle économique durable, sobre et solidaire	2.3.1 Bâtir et animer une démarche territoriale d’économie circulaire		
	2.3.2 Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques	X	
	2.3.3 Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et bio ou de bonne qualité environnementale	X	

Ambition 3 - Un territoire responsable de ses ressources		Mesure phare	Mesure transversale
Orientation	Mesure		
3.1 - Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	3.1.1 Maintenir et renforcer la qualité des paysages	X	X
	3.1.2 Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique		
3.2 - Stopper l'érosion de la biodiversité	3.2.1 Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux	X	
	3.2.2 Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité		
	3.2.3 Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes dans un contexte de changement climatique		
3.3 - Garantir une ressource en eau de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	3.3.1 Garantir une ressource en eau (milieux aquatiques et milieux humides) de qualité tout en maîtrisant ses usages et sa gestion	X	
3.4 - Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	3.4.1 Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain	X	
	3.4.2 Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole		
	3.4.3 Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés		
	3.4.4 Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables		
3.5 - Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt	3.5.1 Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique		
	3.5.2 Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a prise		
	3.5.3 Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière		

Les mesures phares

La Charte identifie 13 mesures phares qui constituent le cœur du projet opérationnel. Elles sont concernées par des enjeux forts pour l'avenir, mis en avant par le diagnostic et les 12 défis des Pyrénées ariégeoises. Elles contribuent à définir le dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et du suivi de l'évolution du territoire. Parmi ces mesures phares, 4 sont – en toute logique – des mesures transversales (climat, santé environnementale, paysages et échanges transfrontaliers).

Illustration 1 : Structuration de l'évaluation de la Charte



Tableau 2 : Des défis des Pyrénées Ariégeoises aux mesures phares

Défis des Pyrénées Ariégeoises	Questions évaluatives	Mesures phares
Mise en œuvre de la Charte	QE1. Les moyens ont-ils été à la hauteur des ambitions de la Charte ?	Toutes les mesures
	QE2. L'impact du PNR a-t-il été équilibré sur le territoire ?	
Défi du changement climatique	QE3. En quoi le PNR contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique ?	2.1.1, 3.3.1
Défi de l'énergie	QE4. Le PNR est-il devenu un territoire à énergie positive, répondant aux besoins des habitants et de leurs activités ?	2.1.2
Défi de la mobilité	QE5. En quoi le PNR a-t-il contribué à une mobilité des personnes comme des biens et des savoirs, pour tous et décarbonée ?	2.1.3
Défi du modèle économique	QE6. Dans quelle mesure le PNR a-t-il favorisé les activités économiques dans leur transition écologique et climatique et la structuration des filières ?	2.3.2
Défi de l'alimentation	QE7. En quoi le PNR a favorisé l'accès à tous à une alimentation locale saine, et de qualité ?	2.3.3

Défis des Pyrénées Ariégeoises	Questions évaluatives	Mesures phares
Défi de la santé	QE8. Dans quelle mesure les Pyrénées Ariégeoises se sont réalisées comme territoire générateur de bonne santé ?	1.3.2
Défi du foncier	QE9. Dans quelle mesure le PNR a t'il contribué à un usage économe et équilibré de l'espace ?	3.4.1
Défi des paysages	QE10. Dans quelle mesure le PNR a t'il contribué au maintien et à la valorisation de la qualité des paysages ?	3.1.1
Défi du rapport à la nature	QE11. Quelles sont les évolutions des milieux et des espèces ? Quel est l'effet du PNR pour la préservation de la biodiversité et dans des relations intégrées et apaisées entre les personnes et la nature ?	3.2.1
Défi du transfrontalier	QE12. La coopération transfrontalière, intégrée et portée par les habitants, a-t-elle été renforcée ?	2.2.2
Défi de la jeunesse	QE13. Dans quelle mesure les jeunes sont-ils soutenus dans leurs projets de vie et comme décideurs de demain ?	1.2.2
Défi de la participation	QE14. Dans quelle mesure le PNR est-il devenu un "laboratoire de la participation" ?	1.1.3

Les mesures transversales

Ambitions, orientations et mesures sont appréhendées de manière transversale et systémique car elles sont, à des degrés divers mais en permanence, interdépendantes. Le paysage, le climat, la santé environnementale, le patrimoine et les échanges transfrontaliers sont des sujets transversaux, liés à chaque orientation.

Ainsi, 5 mesures transversales sont identifiées dans le projet de Charte à savoir :

- 1.3.2. S'ériger en territoire générateur de bonne santé ;
- 1.3.3. Préserver et valoriser les patrimoines ;
- 2.1.1. S'adapter au changement climatique ;
- 2.2.2 Structurer les coopérations transfrontalières et internationales ;
- 3.1.1 Maintenir et renforcer la qualité des paysages.

Contenu

Le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040, dans sa dernière version, comprend :

- Le rapport de Charte décrivant le territoire et son projet. Le projet opérationnel du PNR est structuré autour de 3 ambitions stratégiques qui représentent les principales finalités du projet du territoire. Ces ambitions sont déclinées en 11 orientations et 29 mesures ;
- Le Plan du Parc, document cartographique établi à l'échelle 1/75 000^{ème}. Il traduit spatialement les mesures définies dans le rapport de Charte. Il permet de visualiser les enjeux localisés et les vocations du territoire à 2040 ;
- 14 annexes.

Articulation de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040 avec les documents de planification

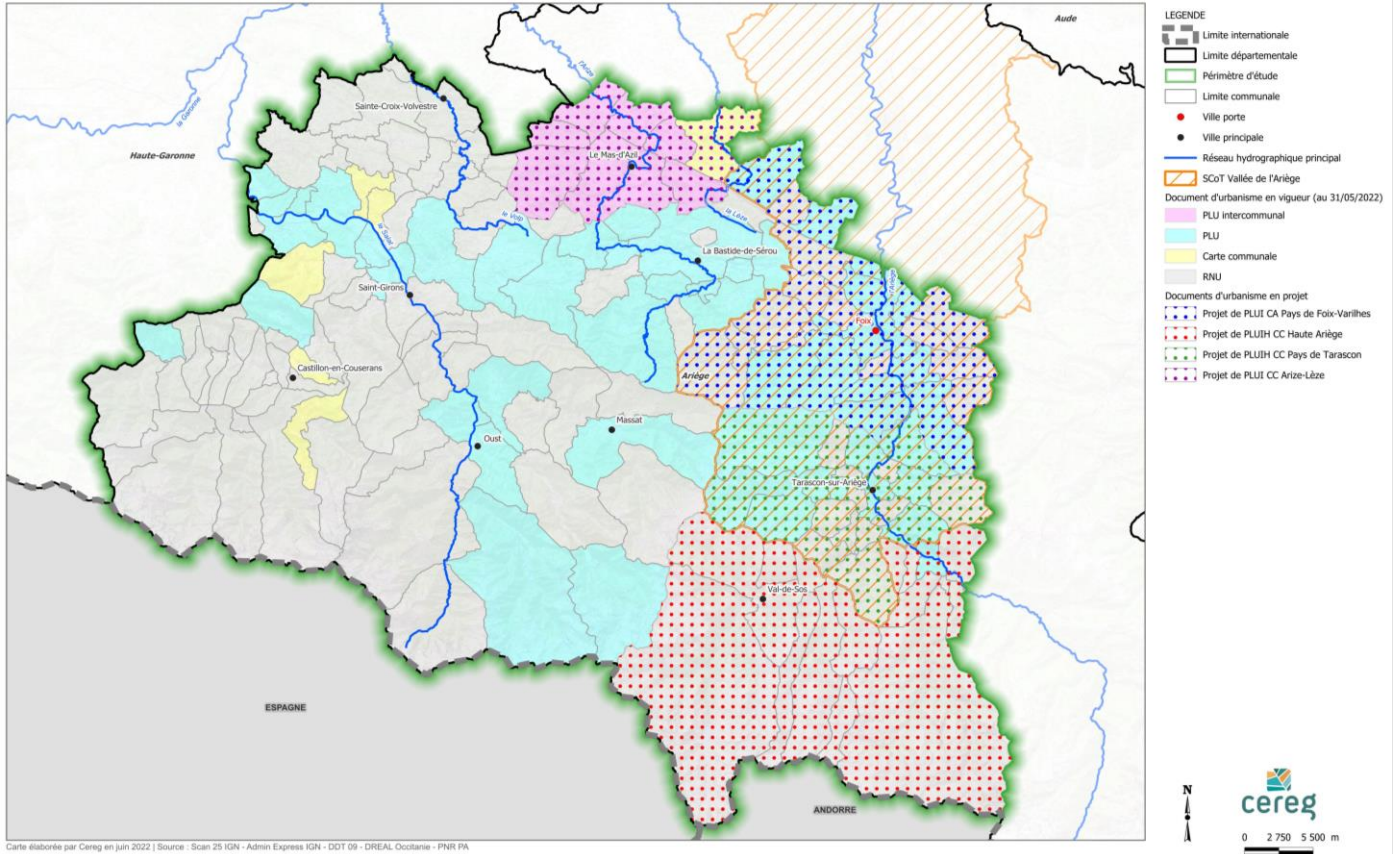
Le projet de Charte du PNRPA 2025-2040 s'articule avec les autres documents de planification s'appliquant au périmètre d'étude, en particulier avec :

- Les plans, schémas, programmes ou documents de planification s'imposant à la Charte : Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB), Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des Territoires (SRADDET) Occitanie ;
- Les plans, schémas, programmes ou documents de planification auxquels la Charte s'impose : documents d'urbanisme, PCAET ; A noter que les dispositions pertinentes de la Charte à retranscrire dans les documents d'urbanisme sont identifiées au moyen d'un tableau de correspondance présenté à la fin du rapport de Charte ;

- Les autres plans et programmes : Stratégie Nationale pour la Biodiversité, Stratégie Nationale pour les Aires Protégées, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne, Plan de Gestion des Risques d'Inondation Adour-Garonne, etc.









Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises
Evaluation Environnementale du projet de Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises
Documents d'urbanisme en vigueur et en projet au 31 mai 2022



C. ETAT INITIAL, SCENARIO TENDANCIEL ET ENJEUX

Contexte socio-économique

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
POPULATION		
<p>Le territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises compte 64 038 habitants et représente 42% de la population du département de l'Ariège. La population est en diminution et se caractérise par une forte proportion de personnes âgées de plus de 65 et une faible part de moins de 20 ans.</p> <p>Pour ce qui est des ménages, ils sont essentiellement composés de personnes seules et on observe une augmentation des familles monoparentales. Le niveau de vie des ménages est faible et le taux de chômage est important sur le territoire. Les emplois sont essentiellement salariés.</p>	<p> Les dispositifs de dynamisation ou de revitalisation des bourgs engagés dans certaines communes devraient augmenter l'attractivité du territoire.</p> <p> L'accentuation du vieillissement de la population et la désolidarisation des plus jeunes risquent de créer des déséquilibres sur le territoire en matière de besoin, de gestion de l'espace, des activités et de services.</p> <p> Dans le futur, la population du territoire devrait augmenter dû à un solde migratoire positif. Les effets de cette augmentation sont difficiles à anticiper.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des nouvelles populations et création de liens entre les populations ; • Dynamisation et revitalisation des centres bourgs (lutte contre la vacance, mixité sociale, services de proximité) ; • Maintien des services de proximité ; • Besoins croissants en matière d'accompagnement des personnes âgées (offre de service et condition de maintien à domicile. Attractivité du territoire, formation et mobilité pour la jeunesse.
LOGEMENT		
<p>Le logement sur le territoire se caractérise par une part non négligeable de logements ne participant pas à la vie du territoire, une faible réhabilitation des logements déjà existants et des logements énergivores avec plus de la moitié des logements construits avant 1970.</p>	<p> Les dispositifs de dynamisation ou de revitalisation des bourgs engagés dans certaines communes devraient augmenter l'attractivité du territoire.</p> <p> Les nombreux biens et bâtis vacants et sans maître sont potentiellement mobilisables pour loger la future population.</p> <p> Les pressions pour l'artificialisation des sols seront de plus en plus importantes entre les différents usages (habitat, EnR, agricole...). De plus, l'augmentation potentielle de la population et du nombre de ménages avec une préférence pour la maison individuelle avec jardin devrait augmenter la pression foncière sur le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisation et revitalisation des centres bourgs (lutte contre la vacance, mixité sociale, services de proximité) ; • Réhabilitation énergétique du parc de logements anciens et adaptation de logements pour personnes âgées, habitants et nouvelles populations.

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
OCCUPATION DU SOL ET DOCUMENTS D'URBANISME		
<p>L'occupation du sol dans les Pyrénées Ariégeoises est dominée par la forêt et les milieux naturels. Malgré un faible taux d'urbanisation, les dynamiques d'expansion urbaine autour des grandes villes du territoire sont importantes. Le territoire est marqué par la fermeture des milieux due à la progression du couvert forestier.</p> <p>On trouve peu de documents d'urbanisme sur le territoire à l'heure actuelle, cette problématique est en cours de résolution avec la création de PLUi; cependant aucun document intercommunal n'est en élaboration sur le Couserans ce qui pose des problèmes d'urbanisation.</p>	<p>➕ Les nombreux biens et bâtis vacants et sans maître sont potentiellement mobilisables pour loger la future population.</p> <p>➕ De nombreux outils existants peuvent être mobilisés et/ou se combiner pour combler les attentes et motivation de la population et des élus.</p> <p>➖ Les pressions pour l'artificialisation des sols seront de plus en plus importantes entre les différents usages (habitat, EnR, agricole...). De plus, l'augmentation potentielle de la population et du nombre de ménages avec une préférence pour la maison individuelle avec jardin devrait augmenter la pression foncière sur le territoire.</p> <p>➖ Un mitage favorisé par la faible valeur de l'hectare agricole en comparaison de celle des terres urbanisables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion économe de l'espace et une conciliation des usages tout en préservant les espaces naturels et les terres agricoles (multifonctionnalité) : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser un urbanisme plus compact qui privilégie les proximités ; - La reconquête des friches urbaines, artisanales, agricoles et industrielles ; - La remobilisation des espaces commerciaux disponibles ; • Disposer de documents d'urbanisme sur l'ensemble des communes ; • La limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, par le biais de la densification urbaine, la rénovation des bâtiments en prenant en compte le volet énergétique et en valorisant et revalorisant le bâti existant (lutte contre la vacance) ; • L'accès et la mobilisation du foncier agricole ; • La préservation du foncier naturel.
ACTIVITES ET USAGES		
<p>Les entreprises du territoire d'étude sont principalement issues des secteurs du commerce, des services, du bâtiment et de l'agriculture. Une part importante des dirigeants d'entreprise liées à l'industrie et des exploitants agricoles ont plus de 55 ans ce qui constitue un enjeu sur la transmission des entreprises.</p> <p>Le tourisme est un secteur important de l'économie des Pyrénées Ariégeoises ; il est très diversifié et s'appuie tant sur le patrimoine naturel qu'historique. La gestion de la « surfréquentation » représente un enjeu pour la préservation du territoire.</p>	<p>➕ L'image du territoire correspond à la tendance de vie post COVID ce qui est un réel atout touristique et économique. Le caractère sauvage et authentique des sentiers de randonnée des Pyrénées Ariégeoises renforce l'attrait pour le territoire.</p> <p>➕ Le dynamisme et les valeurs (environnement, solidarité, collectif) portés par les jeunes chefs d'entreprise.</p> <p>➖ Les perturbations de l'enneigement par le changement climatique risquent de dégrader fortement les activités liées à la pratique des sports d'hiver.</p> <p>❓ De nombreuses entreprises agricoles et agro-alimentaires vont être à reprendre dans les prochaines années, avec de potentiels repreneurs porteurs de valeurs mais également un risque de non reprise des activités.</p> <p>❓ Le développement du tourisme pourrait avoir des effets néfastes sur le territoire s'il évolue vers un tourisme de masse non maîtrisé et les conflits d'usage associés. Cela dépendra de la capacité du territoire à s'organiser pour accueillir les touristes tout en préservant le territoire et ses ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La transmission des entreprises ; • L'accès au foncier et la mobilisation de ce foncier pour développer la production ; • La structuration des filières économiques locales (filière viande, filière fromage...) dans une logique environnementale forte ; • La compétence de la main d'œuvre ; • Le développement de formation en lien avec les besoins du territoire ; • Le soutien à l'installation des porteurs de projets ; • La gestion des conflits d'usages ; • La gestion de la « surfréquentation » touristique sur certains sites (Soulcem, Etang de l'Hers, Cascade d'Ars) avec des problématiques liées aux dérangements des habitants et des espèces, risques d'accidents et d'incendies, déchets.

Milieu physique

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
RESSOURCES EN EAU		
<p>La présence de l'eau sous des formes variées (milieux aquatiques et humides, réseau hydrographique, karst et alluvions, etc.) et les usages très diversifiés (alimentation en eau potable, source d'énergies renouvelables, usage pour le thermalisme, activités de pleine nature, ski, pêche, etc.) confirment la prégnance de ce patrimoine « ressource » sur l'ensemble du territoire. D'un point de vue qualitatif, les eaux du territoire sont de très bonne qualité. D'un point de vue quantitatif, les ressources en eau sont importantes, mais il est nécessaire de concilier la préservation de la biodiversité ainsi que tous les usages (sur le territoire et en aval). Aussi, les enjeux principaux sont liés à la gestion économe et qualitative de la ressource et à la gouvernance de cette dernière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + De nombreux acteurs sont impliqués dans le suivi et la gestion de l'eau et dans la construction du futur SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises. + L'omniprésence de l'eau est atout pour le développement de l'attractivité du territoire pour la recherche de l'eau et sa fraîcheur (sports d'eau vive) et pour le développement d'une offre diversifiée autour de cette ressource (sports de nature en périodes hivernales, thermalisme...). - Les perturbations du cycle de l'eau par le changement climatique (sécheresse, inondation, enneigement...). - Les perturbations de l'enneigement par le changement climatique risquent de dégrader fortement les activités liées à la pratique des sports d'hiver. - Les pressions (démographique et touristique) sur la ressource en eau et la dégradation de sa qualité. - L'augmentation de la pression sur les milieux aquatiques, les espèces associées et la ressource en eau dans le territoire et en aval avec également une augmentation de la pression liée à l'installation de centrales hydroélectriques. 	<ul style="list-style-type: none"> • La préservation de la ressource en eau avec une gestion économe et qualitative (protection des captages, maintien des ripisylves, meilleure prise en considération des zones humides par les activités économiques, accompagnement aux changements de pratique dans la gestion de l'eau dans les activités agricoles, industrielles, sports d'hiver, développement des pratiques agroécologiques) ; • La conciliation de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau avec l'atteinte des objectifs énergétiques (optimisation des centrales hydroélectriques existantes, préservation des cours d'eau sauvages...); • L'amélioration de la qualité bactériologique (eau potable et assainissement) ; • L'amélioration de la connaissance de la ressource en eau (connaissance des débits des cours d'eau, partage de la connaissance) ; • Le partage de la ressource en eau de plus en plus en tension, à l'échelle intradépartementale et régionale (réciprocité) ; • L'adaptation au changement climatique ; • La gouvernance de la ressource en eau pour la construction d'une vision responsable globale et partagée de stratégie de la gestion de l'eau pour répondre aux besoins à venir du territoire et dans une logique de réciprocité avec les territoires aval.
SOL ET SOUS-SOL		
<p>Le sol et le sous-sol des Pyrénées Ariégeoises sont riches, tant en termes de minéraux et matériaux, qu'en biodiversité ou qu'en patrimoine. Les sols du territoire d'étude sont peu artificialisés et servent de support pour les activités économiques du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Le projet de Réserve Naturelle Nationale souterraine permettra une meilleure protection du patrimoine souterrain du territoire. + Le développement de la trame brune sur le territoire permettra une meilleure protection du sol et une meilleure prise en compte de ce dernier dans les projets. - Les perturbations des sols par le changement climatique (assèchement, variations de température, perte de biodiversité...). - Les projets de réouverture de mines et l'exploitation de carrières. - Le tassement des sols forestiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'objectif de Zéro artificialisation nette en maintenant un taux d'artificialisation faible voir négatif ; • Meilleure prise en compte du sol en tant que ressource naturelle à part entière ; • Mise en valeur et protection du patrimoine géologique et souterrains notamment par la mise en place d'une Réserve Naturelle Nationale souterraine ; • L'adaptation au changement climatique ; • Réhabilitation des sols pollués.

Environnement naturel et biodiversité




Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
BIODIVERSITE ET CONTINUITES ECOLOGIQUES		
<p>Les Pyrénées Ariégeoises recèlent d'une importante biodiversité et d'un patrimoine naturel remarquable. Du fait de la diversité de milieux, de nombreuses espèces faunistiques et floristiques sont présentes dont une part importante d'espèces protégées, menacées et/ou endémiques. Cette diversité est également à l'origine de nombreux zonages de protection.</p> <p>Comme sur de nombreux territoire en France, le développement d'espèces exotiques envahissantes ou la prolifération de certaines espèces bousculent les écosystèmes.</p> <p>Avec une grande partie de son territoire identifié en tant que réservoir de biodiversité, les Pyrénées Ariégeoises présentent une grande qualité écologique. Le réseau de corridors écologique est bien développé et fonctionnel, son maintien est l'enjeu principal de la TVB du territoire.</p>	<p>⊕ Une continuité du maillage de zone protégée avec le projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées et autres Parcs naturels à l'échelle des Pyrénées (y compris transfrontalier) et de la Région.</p> <p>⊕ Les acteurs du monde rural sont de plus en plus sensibles aux problématiques environnementales. On voit également l'émergence de nouvelles tendances d'alimentation, en recherche de cohérence des critères de gestion durable de l'espace (bio, zéro pesticide, circuit-court, prairies permanente-production de foin...).</p> <p>⊕ L'émergence de nouvelles notions liées à la fonctionnalité (trame noire, trame brune...), prise en compte de la biodiversité dans la TVB et développement de solutions d'adaptation fondées sur la nature.</p> <p>⊕ Une attente forte dans les documents de planification (urbanisme-plan de gestion) vis-à-vis de l'environnement.</p> <p>⊕ Des politiques publiques permettant des financements forts sur les actions de préservation de la biodiversité (TVB, Natura 2000, MAEC, appels à projet) mais également la montée en puissance du principe éviter-réduire-compenser.</p> <p>⊖ L'augmentation des pressions sur la biodiversité notamment par les opportunités et les sollicitations sur le développement de projet d'EnR.</p> <p>⊖ La diminution et le morcellement des milieux naturels dus à l'artificialisation liée à l'urbanisme et à la pression touristique.</p> <p>⊖ L'éventuel déséquilibre dans les populations de faune sauvage et leur milieu (sangliers, cerfs).</p> <p>⊖ La faible prise en compte de la diversité génétique de la faune et la flore locale dans les politiques publiques (plantations de douglas, de sapins de l'Est de l'Europe...).</p> <p>⊖ La présence de sources de pollution : l'agriculture, les transports, les mines et les déchets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques en privilégiant le maintien des pratiques agricoles et forestières compatibles avec la protection des habitats naturels, la gestion économe de l'espace (maîtrise de l'urbanisation), la lutte contre les différentes sources de pollutions (sonore, lumineuse, atmosphérique et des sols) et le développement d'un tourisme compatible avec la préservation de la nature. <p>Cela soulève des enjeux sous-jacents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préservation et la restauration des milieux ouverts au sens large dont les espaces herbagers et pastoraux et les zones humides en particulier ; - La préservation et la restauration du maillage bocager et paysager représentatif de certains secteurs du PNR : Barguillère, Volvestre, Massatois, Vallée de Saurat, Bédeilhac... ; - La préservation des milieux souterrains ; - Le contrôle des espèces exotiques envahissantes ; - La préservation de la biodiversité nocturne ; - La prise en compte du sol (trame brune) comme élément essentiel au fonctionnement des écosystèmes (biodiversité, cycle de l'eau, stockage du CO₂, lutte contre les pollutions...); • La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques avec une protection des réservoirs de biodiversité au regard de la diversité des espèces. Une attention particulière doit être portée à la préservation des zones humides et le maintien et la restauration des continuités des cours d'eau ; • L'amélioration de la connaissance, de l'information et de la communication sur la biodiversité auprès des acteurs du territoire, des habitants, des publics scolaires et des touristes. Cela implique aussi la construction de partenariats pour la mise à disposition et le suivi des données naturalistes concernant les Pyrénées Ariégeoises ; • La prise en compte des enjeux de biodiversité dans le modèle économique, notamment au travers des produits agricoles, touristiques, de l'artisanat et de l'exploitation forestière ;

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration de document de planification (PLU/PLUi) pour de nombreuses communes qui n'en disposent pas actuellement ; • L'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité en se basant sur le principe des solutions fondées sur la nature.
MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES		
<p>Les milieux aquatiques et humides sont très présents sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises et abritent une biodiversité importante. De nombreux cours d'eau sont à préserver et le maintien/la restauration de la continuité écologique est un enjeu important, tout comme la protection des milieux humides du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Une attente forte dans les documents de planification (urbanisme-plan de gestion) vis-à-vis de l'environnement. + Des politiques publiques permettant des financements forts sur les actions de préservation de la biodiversité (TVB, Natura 2000, MAEC, appels à projet) mais également la montée en puissance du principe éviter-réduire-compenser. - La présence de sources de pollution : l'agriculture, les transports, les mines et les déchets. - Les pressions (démographique et touristique) sur la ressource en eau et la dégradation de sa qualité. - L'augmentation des pressions sur la biodiversité notamment par les opportunités et les sollicitations sur le développement de projet d'EnR. 	<ul style="list-style-type: none"> • La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques en privilégiant le maintien des pratiques agricoles et forestières compatibles avec la protection des habitats naturels, la gestion économe de l'espace (maîtrise de l'urbanisation), la lutte contre les différentes sources de pollutions (sonore, lumineuse, atmosphérique et des sols) et le développement d'un tourisme compatible avec la préservation de la nature. <p>Cela soulève des enjeux sous-jacents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préservation et la restauration des milieux ouverts au sens large dont les espaces herbagers et pastoraux et les zones humides en particulier ; - Le contrôle des espèces exotiques envahissantes ; • La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques avec une protection des réservoirs de biodiversité au regard de la diversité des espèces. Une attention particulière doit être portée à la préservation des zones humides et le maintien et la restauration des continuités des cours d'eau ; • L'élaboration de document de planification (PLU/PLUi) pour de nombreuses communes qui n'en disposent pas actuellement ; • L'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité en se basant sur le principe des solutions fondées sur la nature ; • La préservation de la ressource en eau avec une gestion économe et qualitative (protection des captages, maintien des ripisylves, meilleure prise en considération des zones humides par les activités économiques, accompagnement aux changements de pratique dans la gestion de l'eau dans les activités agricoles, industrielles, sports d'hiver, développement des pratiques agroécologiques) ; • La conciliation de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau avec l'atteinte des objectifs énergétiques (optimisation des centrales hydroélectriques existantes, préservation des cours d'eau sauvages...).

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
PATRIMOINE FORESTIER		
<p>La forêt couvre une grande partie du territoire des Pyrénées Ariégeoises ; malgré des pentes importantes, elle est exploitée pour son bois (principalement feuillus). Etant exploitée depuis longtemps, on trouve sur le territoire l'ensemble des acteurs de la filière bois permettant l'usage du bois aussi bien pour le bois d'œuvre que pour l'industrie et l'énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Une prise de conscience du grand public des enjeux liés à la préservation des forêts métropolitaines. + Des dispositifs financiers nouveaux pour soutenir une gestion forestière favorable à la biodiversité et aux solutions d'adaptation fondées sur la nature (Sylvacctes). + Le développement de la construction bois sur le territoire. + La défense d'une sylviculture destinée à produire du bois de qualité chez les propriétaires privés (GDF Sylvestre). + Le développement du bois énergie à usage local. - Les effets néfastes du changement climatique sur les forêts. - L'augmentation des pratiques de gestion intensive pour développer les nouveaux usages du bois (bois-énergie, cogénération...). - Le développement du bois-énergie et du bois d'industrie au détriment du bois d'œuvre. - Le risque de développement des plantations de résineux (Plan de relance de l'Etat). - Le rachat de forêts par des investisseurs privés, visant le rendement économique ou la spéculation financière. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'articulation des usages de la ressource bois (construction, bois d'industrie, bois-énergie) avec le développement d'une exploitation structurée et durable, respectueuse des intervenants en forêt, des sols et des peuplements. Cela implique de : <ul style="list-style-type: none"> - Développer la sylviculture pour produire plus de bois de qualité ; - Structurer une filière locale de transformation qui maintienne la valeur ajoutée dans les Pyrénées Ariégeoises. S'intéresser notamment au séchage et au stockage du bois transformé pour relocaliser les approvisionnements des entreprises de la seconde transformation. Assurer la transmission reprise des scieries du territoire et maintenir un maillage adapté à la transformation d'une ressource diversifiée ; - Développer l'usage des feuillus dans la construction pour créer du débouché ; • Maintenir l'absorption et le stockage du carbone par les forêts ; • Préserver les cœurs de biodiversité des massifs forestiers (vieilles forêts et forêts anciennes) et assurer la connectivité entre eux, notamment en laissant toute la matrice forestière gagner en maturité (gros bois et bois morts).

Patrimoine culturel et paysager

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL		
<p>Le patrimoine culturel et architectural des Pyrénées Ariégeoises est riche et diversifié. Ce patrimoine se compose aussi bien de biens exceptionnels bénéficiant d'une protection, d'éléments du quotidien ou encore de patrimoine immatériel.</p> <p>La tâche y est importante en matière de conservation et de valorisation de ces patrimoines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Les démarches engagées des PLUi sont une opportunité pour la protection du patrimoine culturel et architectural. + De nombreux acteurs culturels tournés vers des manifestations plus modernes d'art contemporain. + La formation sur l'utilisation des matériaux locaux afin de garder un savoir-faire. + Les dispositifs de dynamisation des centres bourgs. - La dégradation du patrimoine. - Les centres bourgs qui tombent en ruine et leurs patrimoines vernaculaires. - L'expansion urbaine avec des habitats diffus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation et mise en valeur pédagogique, économique et touristique du patrimoine culturel et historique tout en contribuant à sa conservation et au renforcement de sa contribution aux particularités des Pyrénées Ariégeoises ; • Accompagnement de l'évolution du patrimoine ; • Préservation, restauration et valorisation du patrimoine bâti ; • Formations sur l'utilisation des matériaux locaux ; • Respect et valorisation de l'architecture traditionnelle ; • Sensibilisation des habitants sur l'importance du patrimoine culturel et architectural.
PATRIMOINE PAYSAGER		
<p>Les paysages des Pyrénées Ariégeoises sont très variés et sont un véritable atout du territoire, aussi bien pour les habitants que pour les touristes. Le territoire compte également des points noirs paysagers qui dégradent la qualité de ce dernier ; un travail d'effacement de ces points doit être mené.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Une meilleure prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme avec l'élaboration de document de planification à l'échelle des EPCI. + L'emploi de matériaux (bois) issus de filières durables et locales (en voie de structuration) expérimentées dans la restauration et la construction de bâtiments publics tend à se généraliser. + Le développement de mobilités alternatives, actives ou partagées qui s'appuient sur des ressources paysagères pour se démocratiser. + La requalification des espaces publics. - L'évolution du couvert forestier qui provoque la fermeture des milieux et des points de vue et l'uniformisation des paysages. - La banalisation des paysages urbanisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • La préservation et valorisation des éléments structurants du territoire (murets, terrasses, vergers, jardins, patrimoine bâti, patrimoine vernaculaire...) qui participe à l'identité du territoire ; • La mise en valeur des points de vue et des routes « paysages » ; • L'effacement des points-noirs paysagers qui banalisent et déprécient le cadre de vie et l'image du territoire ; • L'évolution des modes de constructions/rénovation et la structuration des filières locales d'écoconstruction : bois, pierre, paille... ; • La conciliation entre le maintien de la diversité paysagère et la mise en œuvre des politiques publiques en matière environnementale, énergétique (EnR), forestière et de développement économique et d'aménagement du territoire. <ul style="list-style-type: none"> - La revitalisation des centres-bourgs ; - Un urbanisme plus compact qui privilégie les proximités et réduit les besoins en déplacements motorisés ;

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
	<ul style="list-style-type: none">  La vulnérabilité et le peu de reconnaissance du patrimoine bâti.  L'étalement urbain et le mitage des espaces agricoles vont modifier les paysages.  La déprise agricole, la simplification du parcellaire et la disparition des motifs caractéristiques des paysages ruraux et montagnards. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le maintien des espaces ouverts (opérations de réouvertures à proximité des bourgs et des villages) ; - La remobilisation des espaces commerciaux disponibles (notamment dans les bourgs) ; - La promotion des rénovations énergétiques efficaces du bâti existant avec des matériaux biosourcés, et si possible, locaux ; - Le développement d'une mobilité durable ; - La reconquête des friches urbaines, artisanales et industrielles ; - L'implantation de centrales photovoltaïques que sur les toitures et les sols dégradés (délaissés routiers, décharges, carrières) ; - Le renforcement des continuités naturelles le long des axes routiers en conservant/restaurant les motifs paysagers : alignements d'arbres, haies, fossés ; • la réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles, naturels et forestiers au changement climatique en s'appuyant sur les traits singuliers et les éléments structurants.

Risques naturels et technologiques












Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
RISQUES NATURELS		
<p>Les communes du territoire du PNRPA sont exposées à de nombreux risques naturels et les cumulent. Les risques les plus présents sont ceux liés aux inondations, aux incendies, aux glissements de terrains et aux avalanches. Hormis pour le risque incendie, les risques sont bien pris en compte dans les documents de prévention. Malgré son importance (163 communes concerné par le risque incendie), seuls 2 PPRIF ont été approuvés sur le périmètre d'étude ; il est nécessaire pour les autres communes du territoire d'élaborer leur PPRIF.</p>	<p> + L'élaboration de plans de prévention des risques. - L'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles à cause du changement climatique. </p>	<ul style="list-style-type: none"> • La définition de Plans de Prévention des Risques Naturels, en particulier du risque incendie.
RISQUES TECHNOLOGIQUES		
<p>Les communes du territoire d'étude sont soumises à plusieurs risques technologiques : les risques liés aux barrages et aux industries, le risque minier et le transport de matière dangereuse</p>	<p>✘ Les risques technologiques ne sont pas voués à évoluer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun enjeu en matière de risques technologiques n'est identifié sur le territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Environnement humain, cadre de vie, santé humaine

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
AGRICULTURE		
<p>L'agriculture est très présente sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises, notamment l'élevage extensif. Elle est cependant en baisse tant au niveau des exploitations que des exploitants et présente un réel enjeu de renouvellement et de transmission des exploitations. Composante essentiellement de l'agriculture des Pyrénées Ariégeoises, le pastoralisme nécessite d'importants moyens financiers et humains pour aménager le territoire, entretenir les paysages et lutter contre la prédation. Il peut être envisagé, pour développer et structurer les filières locales, la transformation des produits et la recherche de valeur ajoutée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + L'attractivité du territoire pourrait accroître la population et par conséquent la demande de produits fermiers. + Une demande sociétale forte pour une alimentation plus saine et une nouvelle tendance de consommation (Ex : les produits bio), encouragée par des dispositifs réglementaires en faveur de l'alimentation saine. + Le développement de la Marque Valeurs Parc. + Le potentiel de développement de la filière viande de races locales (autre que Vache Gasconne déjà développée). + L'intérêt pour la relance d'une filière laine (brebis tarasconnaise et castillonnaise). + La valorisation des milieux embroussaillés et de la biodiversité par les races locales. - L'âge avancé de certains éleveurs risque de poser des problèmes de transmission des exploitations. - La concurrence entre usages agricoles et non agricoles (projet énergétiques, urbanisation...) augmentera la pression foncière et l'artificialisation des espaces agricoles. Ce qui impliquera potentiellement des impacts paysagers. - Le changement climatique risque de modifier les pratiques agricoles. - La concurrence de certaines races rustiques à viande (Salers, Aubrac). - Les aides PAC adossées à des volumes (ha. UGB) favorisant des élevages transhumants au détriment de structures modestes productrices de valeurs et de maintien des écosystèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion économe de l'espace et une conciliation des usages tout en préservant les espaces naturels et les terres agricoles (multifonctionnalité) ; • L'accès et la mobilisation du foncier agricole par le biais de l'implication des collectivités territoriales pour l'accueil de nouveaux agriculteurs ; • La transmission des exploitations agricoles ; • Le développement et la structuration des filières locales (transformation des produits et valeur ajoutée) ; • La diversification des productions agricoles pour répondre aux besoins des habitants (fruits, légumes...); • Le développement de l'agriculture bio (sensibilisation, accompagnement des agriculteurs...); • L'accès aux produits locaux et bio (accès pour tous, circuit-court, magasins de producteurs, grandes surfaces ...) et à une alimentation saine ; • La préservation de la biodiversité des milieux agricoles (dont zones humides, plantes messicoles, races locales) et de la mosaïque paysagère ; • Le développement et la valorisation des pratiques agroécologiques (prairie naturelle, préservation de la ressource en eau) ; • La lutte contre les pesticides ; • L'adaptation au changement climatique.


Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
MOBILITE		
<p>Les habitats du territoire sont très dépendants de la voiture dû aux contraintes du territoire mais aussi au manque de développement des transports publics ; le développement de la mobilité douce ou collective un réel enjeu du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Les évolutions législatives et le développement des politiques d'accompagnement/expérimentation favorisent la mobilité durable. + Le développement du télétravail impliquera la baisse des mobilités quotidiennes ; - Des zones enclavées avec peu de desserte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement de la mobilité active dans une perspective d'aménagement durable du territoire, de développement territorial, de transition énergétique et de santé environnementale.
CADRE DE VIE		
<p>L'un des atouts des Pyrénées Ariégeoises est son cadre de vie de qualité et préservé. Avec l'augmentation de l'attractivité du territoire, aussi bien touristique que résidentiel, le maintien et l'amélioration du cadre de vie est un enjeu important du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + L'intérêt croissant des populations pour un cadre de vie sain. + L'évolution du cadre réglementaire en faveur de la santé environnementale. + Les labellisations (zéro phyto, villes et villages étoilés) à déployer sur les communes du territoire. + La présence de produits locaux en grandes surfaces et sur les marchés. + La valorisation touristique et artisanale du patrimoine naturel. + Un territoire peu desservi qui maintient des espaces naturels préservés. + Un patrimoine naturel encore à valoriser. - La prolifération d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales et la transmission de maladies vectorielles. - Les pressions (démographique et touristique) sur la ressource en eau et la dégradation de sa qualité. - Le changement climatique qui modifie les caractéristiques de l'environnement. - L'attractivité du territoire qui peut générer des pics de concentration et des perturbations (dérangements, pollutions...). - La potentielle dégradation des milieux et des effets sur la biodiversité liée au tourisme (dérangement, déchets). - L'allongement des saisons polliniques et la présence d'ambrosies risquent d'augmenter les allergies et la répartition géographique de cette espèce. - L'augmentation de la vente des pesticides en Ariège risque d'impacter la qualité de l'air. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation et valorisation des ressources naturelles (faune, flore, eau, air, sols, forêts, ciel nocturne, quiétude) ; • Limitation de l'artificialisation des sols → respect du Zéro artificialisation nette ; • Maîtrise du développement touristique respectueux de l'environnement (identification et respect des zones de quiétude pour la biodiversité) ; • Renforcement de l'identité touristique du territoire autour de la nature ; • Développement de la conscience environnementale de la population par l'information, la sensibilisation et la communication des habitants, des élus et des autres acteurs ; • Préservation du cadre de vie de qualité favorable à la santé : <ul style="list-style-type: none"> - En assurant la qualité des milieux (limitation de l'artificialisation, des pollutions, amélioration de la qualité de l'eau, développement des usages de l'eau non potable, préservation d'un environnement sonore calme, régulation des flux touristiques et lutte contre l'ambrosie) ; - En s'adaptant au changement climatique ; • Amélioration de la connaissance et suivi de la qualité des milieux ; • Promotion d'une alimentation saine et durable (valorisation de la diversité et de la qualité des productions locales, accompagner des producteurs vers des démarches de qualité, accès aux produits locaux et bio et sensibilisation de la population à une alimentation saine) ;

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
AMBIANCE SONORE		
<p>Les Pyrénées Ariégeoises se caractérisent par un environnement calme et apprécié aussi bien des habitants que des touristes. Des dérangements ponctuels dus à la circulation de véhicules tout terrain sont rencontrés et font l'objet d'un plan d'action. La définition de zone de quiétude pour la biodiversité est importante pour la protection de certaines espèces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + La transition des moteurs thermiques vers d'autres énergies moins polluantes et moins bruyantes. + La volonté de développer la mobilité douce. - L'évolution des pratiques exportées des milieux urbains en montagne (musiques, drone, ...). - Le développement non maîtrisé du tourisme peut provoquer des nuisances pour les espèces sauvages et domestiques. - La circulation des poids-lourds. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de l'environnement calme au regard de la potentielle augmentation de population d'ici 2050, de l'intérêt croissant pour les espaces préservés et des infrastructures et aménagements ; • Identification et préservation de zones de quiétude pour la conservation de certaines espèces, sensibles aux nuisances sonores ; • Développement de la mobilité douce ; • Encadrement de la circulation de véhicules tout terrain dans les espaces naturels notamment sur les secteurs proches de la plaine toulousaine (le Volvestre et le Plantaurel).
POLLUTION LUMINEUSE		
<p>La faible pollution lumineuse sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises est un réel atout pour le territoire. Cette nouvelle ressource peut être valorisée et devenir un élément important des paysages du territoire mais aussi une ressource touristique. Cependant, il faut veiller à la protection de cette ressource fragile et dont la dégradation entraîne de nombreux impacts sur la santé humaine et la biodiversité. Enfin, lutter contre la pollution lumineuse a également un intérêt économique avec la diminution de la consommation d'énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Des prestataires touristiques à mobiliser pour sensibiliser les habitants et les visiteurs sur patrimoine nocturne. Et L'intégration du ciel étoilé comme une composante de l'attractivité du territoire. + La valorisation au travers de divers labels jusqu'à la création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE). + L'évolution de la réglementation qui donne une échéance de mise en conformité. + L'accompagnement des communes dans la rénovation de leur éclairage public. + L'intérêt en termes de politiques publiques (Trame sombre au niveau régional). - La pollution par l'éclairage public se convertit en une pollution d'origine privée (projecteurs, etc.). - L'augmentation des impacts sur la santé et la biodiversité de la LEDification dû à son faible prix. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation du ciel nocturne de qualité, de la biodiversité et des paysages associés ; • Préservation des secteurs de certaines espèces lucifuges (chauve-souris) et des surfaces en eau de la pollution lumineuse ; • Valorisation de la ressource nocturne comme un élément économique et d'attractivité du territoire ; • Maîtrise et économie de l'énergie par la réduction et l'adaptation de l'éclairage public ; • Sensibilisation des habitants et des élus sur la préservation et la valorisation du ciel nocturne, la biodiversité et la santé humaine.
QUALITE DE L'AIR		
<p>Si elle perçue comme très bonne par les habitants, la qualité de l'air dans le territoire d'étude est entre bonne et moyenne. Cette dégradation est principalement liée au secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Les actions des acteurs et des territoires visant à améliorer la qualité de l'air (citoyens, SDE09 et mobilité électrique, collectivités entre autres). + Le développement des activités touristiques à faible impact sur la qualité de l'air. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la qualité de l'air actuelle a minima en réduisant les émissions de particules à suspension ;

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
<p>résidentiel et le chauffage à bois, au secteur de l'industrie et au secteur des transports. Il est cependant possible d'améliorer la qualité de l'air notamment en développant la mobilité douce et les transports en commun.</p>	<ul style="list-style-type: none">  La perturbation de la qualité de l'air à cause du changement climatique par augmentation du CO₂.  La dégradation de la qualité de l'air par des polluants venant d'ailleurs (Métropole Toulousaine, axe routier Andorre).  Les moyens financiers dédiés au suivi permanent de la qualité de l'air insuffisant en Occitanie (25% moins importants qu'au niveau national).  L'augmentation de la vente des pesticides en Ariège risque d'impacter la qualité de l'air.  Absence d'outils de mesure et suivi de la qualité de l'air dans le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'air et les sources polluantes locales, du suivi local avec des moyens dédiés ; • L'information, la sensibilisation et la communication auprès des habitants, des élus et des autres acteurs.
DECHETS		
<p>La production de déchets est importante sur le territoire notamment sur le secteur du SMECTOM. Des efforts sont à faire pour réduire les déchets produits et mieux valoriser ces derniers. Un travail doit également être mené sur la gestion des déchets spécifiques des entreprises. L'économie circulaire et le réemploi sont des démarches à développer contribuant à la réduction des déchets sur le territoire des Pyrénées Ariégeoises.</p>	<ul style="list-style-type: none">  Un contexte législatif de l'économie circulaire.  Le développement des démarches environnementales.  L'augmentation de la sensibilité environnementale des consommateurs.  La mise en place de la tarification incitative sur les déchets prévue en milieu de programme SMECTOM.  L'augmentation potentielle de la population engendrera une augmentation des déchets.  Le développement du tourisme pourrait avoir des effets néfastes sur le territoire s'il évolue vers un tourisme de masse non maîtrisé. Cela dépendra de la capacité du territoire à s'organiser pour accueillir les touristes tout en préservant le territoire et ses ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des principes de l'économie circulaire au cœur de la production et de la consommation des Pyrénées Ariégeoises ; • Réduction et valorisation des déchets ; • Favoriser le réemploi ; • Sensibilisation et prévention contre le gaspillage alimentaire ; • Gestion des déchets bois, déchets verts et BTP.

Energie et climat

Synthèse de l'état initial de l'environnement	Scénario tendanciel	Enjeux
CONSOMMATIONS ET PRODUCTION ENERGETIQUES ET EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE		
<p>La consommation en énergie du territoire des Pyrénées Ariégeoises est importante, notamment dans le secteur des bâtiments et est encore liée aux produits pétroliers. Cependant, les Pyrénées Ariégeoises sont également un territoire de production d'énergies renouvelables notamment électriques grâce aux nombreuses centrales hydraulique du territoire. Le territoire est engagé dans une démarche de TEPOS et d'autres énergies peuvent être développées sur le territoire, notamment le bois énergie et le solaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + L'augmentation de la mobilisation locale du bois énergie. + L'augmentation du recours au bois énergie (individuel et collectif), avec des appareils plus performants (notamment en individuel). + Le développement de la méthanisation. + Le développement de la géothermie. + Le renforcement du réseau électrique. + L'utilisation de l'électricité EnR excédentaire pour satisfaire les besoins en mobilité (véhicules électriques directs, hydrogène). - La raréfaction des ressources et augmentation du prix des énergies. - Les sollicitations de développement éolien industriel. - La variabilité des productibles hydroélectriques (modification de la répartition temporelle des précipitations, augmentation des débits réservés). - Les impacts du changement climatique et sur l'énergie (production, transport et distribution). - Les prix de l'énergie conditionné à des logiques de marché, et non aux réalités physiques (cf. prix du gaz). 	<ul style="list-style-type: none"> • Economies d'énergies et réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre en particulier liées aux bâtiments ; • Amélioration / développement des appareils performants au bois dans le résidentiel ; • Développement des énergies renouvelables : <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation énergétique de la biomasse, forestière ou agricole ; - Développement des autres sources d'énergie dans le respect des autres composantes du territoire et des lois et règlement en vigueur : solaire thermique, photovoltaïque, géothermie, petites unités locales de méthanisation ; • Promotion de la mobilité durable ; • Conciliation de l'atteinte des objectifs énergétiques avec la préservation des paysages, de la biodiversité et de la ressource en eau ; • Application de la Zéro Artificialisation nette et de la séquence Eviter Réduire Compenser.
VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
<p>Le changement climatique va fortement impacter les Pyrénées Ariégeoises dans toutes ses composantes. L'enjeu principal est l'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> + L'élaboration d'une programmation territoriale des énergies renouvelables sur le SCoT Vallée de l'Ariège. - Les pertes de biodiversité. - La diminution de la ressource en eau pouvant entraîner des tensions sur les usages. - La perte d'autonomie fourragère des exploitations agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour préserver : <ul style="list-style-type: none"> - La biodiversité en se basant sur le principe des solutions fondées sur la nature ; - La ressource en eau ; - Les sols et les sous-sols ; - Les modèles de production alimentaire ;

<i>Synthèse de l'état initial de l'environnement</i>	<i>Scénario tendanciel</i>	<i>Enjeux</i>
	<p> <i>Le risque de retard dans l'anticipation des effets du changement climatique et conséquences sur les activités humaines plus difficilement adaptables.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Un cadre de vie de qualité favorable à la santé ;</i> • <i>Maintenir l'absorption et le stockage du carbone par les forêts ;</i> • <i>La réduction de la vulnérabilité des paysages habités, agricoles, naturels et forestiers au changement climatique en s'appuyant sur les traits singuliers et les éléments structurants.</i>

D. EFFETS ET MESURES

Des effets globalement très positifs sur l'environnement

La **dimension environnementale est largement prise en compte dans le projet de Charte** du PNR des Pyrénées Ariégeoises répondant ainsi à la vocation première du Parc naturel régional. Les 29 mesures (100 %) ont un effet positif direct ou indirect sur au moins l'une des thématiques environnementales dont 24 (83 %) ont un effet positif direct.

L'analyse détaillée des effets des mesures du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises met en évidence que sa mise en œuvre devrait globalement avoir des effets très positifs sur l'environnement.

Les effets devraient être d'autant plus positifs qu'ils sont accentués par le cumul de toutes les mesures.

La Charte étant un document stratégique sur 15 ans, la totalité des objectifs implique un effet positif permanent sur l'environnement, l'objectif étant bien entendu de préserver l'environnement, aménager et développer le territoire sur le long terme.

D'une manière générale, les effets du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sont proportionnés aux enjeux environnementaux du territoire. Comme le souligne l'état initial de l'environnement, ces derniers sont caractérisés par des espaces naturels, un patrimoine culturel et des paysages de grande valeur patrimoniale dont la préservation est un enjeu majeur.

Les effets positifs de la mise en œuvre de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sont globalement liés à :

- Une **meilleure préservation des milieux naturels** notamment aquatiques, des espèces et habitats patrimoniaux ;
- Une **meilleure connaissance, prise en compte, valorisation et préservation des paysages** en lien avec la fermeture des paysages ;
- Une **meilleure connaissance, protection et valorisation du patrimoine culturel** matériel et immatériel ;
- Une **meilleure préservation de la forêt et une meilleure structuration de la filière bois** ;
- Un **meilleur accompagnement et soutien aux activités agricoles et agro-pastorales** ;
- Une **intégration des continuités écologiques** dans les principes d'aménagement du territoire ;
- Un **encadrement des loisirs motorisés et de la publicité** ainsi qu'un **accompagnement des démarches de progrès pour certains usages / activités** (agriculture, sylviculture, production d'énergies renouvelables, exploitations des ressources minérales, tourisme) pour permettre le développement économique et social tout en limitant leurs effets possibles négatifs sur l'environnement ;
- Un **meilleur aménagement du territoire** en lien avec la consommation d'espace, l'habitat, les déplacements et le **renforcement de l'attractivité du territoire** ;
- Une **amélioration des connaissances**, le **développement d'actions expérimentales ou exemplaires** dans toutes les thématiques environnementales et la contribution à des programmes de recherche ;
- Une **préparation et adaptation** du territoire aux effets du changement climatique afin de réduire la vulnérabilité au changement climatiques et d'augmenter la résilience du territoire.

Les risques technologiques sont peu concernés par le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, une majorité d'effets neutres ou absents étant relevée, en cohérence avec le diagnostic présenté dans l'état initial de l'environnement.

La prise en compte du changement climatique comme fil conducteur de la Charte

Le scénario du changement climatique a conduit l'ensemble de la rédaction du projet de Charte. Il s'agit notamment d'un défi identifié. La mesure 2.1.1 dédiée à l'adaptation au changement climatique est une mesure transversale et le projet de Charte intègre la stratégie d'adaptation du PNR.

Les effets du changement climatique sont difficilement quantifiables, il en est de même pour les effets du projet de Charte en lien avec changement climatique. Cependant, toutes les mesures l'intègrent pour essayer d'infléchir les potentiels effets négatifs attendus sur l'environnement.

Le changement climatique et son accélération sont aujourd'hui une réalité. Le SMPNRPA a porté dès sa création une stratégie d'atténuation, doublée un peu plus tard d'une stratégie d'adaptation au changement climatique (2023). Le défi du projet de Charte est aujourd'hui de porter plus loin ces dynamiques et de préparer les Pyrénées Ariégeoises au climat de demain, dont on ressent des signes dès aujourd'hui.

Le défi du changement climatique, c'est aussi un enjeu majeur pour de nombreuses ressources du territoire : celui de l'énergie bien sûr mais aussi celui de la biodiversité, de l'eau, de la forêt... C'est une question essentielle pour la démographie, pour les activités économiques, pour les formes d'habitat et pour l'organisation de l'espace...

Comment anticiper les conséquences futures du changement climatique dans les Pyrénées Ariégeoises ? Quels scénarios et trajectoires concrètes d'adaptation emprunter ? Quels gestes d'adaptation mettre en œuvre pour chacun des acteurs ? Le SMPNRPA s'affirme comme catalyseur pour les prises de conscience et un guide pertinent pour le passage à l'action, disponible pour les différents acteurs des Pyrénées Ariégeoises.

En particulier :

- La mesure 1.1.1 a pour objectif de produire et diffuser de la donnée sur le changement climatique et ses conséquences ce qui est indispensable à sa prise en compte et à l'adaptation des actions menées par les différents acteurs ;
- L'orientation 2.1, avec ses mesures 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, vise à répondre aux défis du changement climatique concernant : l'adaptation, la production d'énergie et la consommation d'énergie ;
- L'orientation 2.2 et ses mesures 2.2.1, 2.2.2, a pour objectif de coopérer avec les territoires voisins, y compris à l'international pour avoir un effet démultiplicateur ;
- La mesure 2.3.2 vise à l'adaptation des activités économiques au changement climatique, notamment l'agriculture qui subira de manière importante les conséquences du changement climatique (modification des précipitations, baisse des débits des cours d'eau, sécheresse, inondation...) ;
- La mesure 3.1.2, en lien avec les formes architecturales, prévoit une adaptation du territoire face au changement climatique avec notamment : la requalification des centres-bourgs, la rénovation énergétique performante des logements, l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés mais également, l'adaptation du bâti traditionnel en prenant en compte l'évolution des températures et des risques naturels, le développement de formes urbaines bioclimatiques... ;
- La mesure 3.2.1 où l'adaptation au changement climatique et les solutions fondées sur la nature sont en lien direct avec la stratégie conservatoire du PNR ;
- La mesure 3.2.3 vise à assurer les continuités écologiques qui permettent à une majorité d'espèces et d'habitats de s'adapter aux variations climatiques ;
- La mesure 3.3.1 où les impacts du changement climatique influent fondamentalement sur les problématiques de l'eau dans les Pyrénées Ariégeoises. Ils ont des impacts sur la ressource en eau, provoquant entre autres des modifications de régime hydrologique (pluvio-nival à pluvial), des étiages plus précoces et plus tardifs, plus longs et plus sévères, et des tensions sur la ressource ;
- La mesure 3.4.1 prévoit de prendre en compte les enjeux environnementaux et les risques naturels dans les aménagements et le bâti ce qui est nécessaire pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- La mesure 3.4.2 a pour objectif de maîtriser le foncier agricole, ce qui est étroitement lié à la transformation du modèle agricole pour lutter contre le changement climatique ;
- La mesure 3.4.3 où la définition locale de la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermes permet de s'inscrire dans l'anticipation de phénomènes liés au changement climatique en débattant la question au niveau local ;
- La mesure 3.5.1 vise à préserver la biodiversité des forêts. Ces dernières ont un rôle très important à jouer pour limiter l'ampleur du changement climatique (via le stockage de carbone) et ses conséquences néfastes pour le territoire (via la régulation du régime hydrique, le maintien des sols, l'épuration de l'eau...) ;

- La mesure 3.5.2 vise à réduire le transport des matériaux utilisés pour la construction ou le chauffage, en privilégiant l'emploi de la ressource forestière locale. La mesure prône également le développement des systèmes constructifs qui s'appuient sur la ressource locale (bois feuillus) et permettent une exploitation raisonnée de la forêt, préservant sa résilience naturelle ;
- La mesure 3.5.3 a pour objectif d'orienter la gestion de la ressource forestière vers le stockage de carbone ce qui est un moyen d'atténuation du changement climatique. L'étendue des surfaces forestières, d'une part, et l'importance des récoltes de bois ou de la mortalité naturelle, d'autre part, sont deux facteurs à surveiller de près pour que les forêts continuent à stocker et absorber du carbone. Au-delà du bois sur pied, les sols forestiers constituent d'importants réservoirs de carbone qu'il convient impérativement de préserver lors des exploitations forestières en évitant leur mise à nu (provoquant une décomposition rapide de la matière organique et un relargage du carbone dans l'atmosphère) ou leur décapage ainsi que l'exportation des rémanents.

Des effets potentiellement négatifs

Des effets potentiels négatifs de la mise en œuvre de la Charte ont été relevés pour les mesures suivantes :

- 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets ;
- 1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé ;
- 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive ;
- 3.4.1 - Développer un urbanisme économe de l'espace, durable et adapté au climat de demain ;
- 3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole ;
- 3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables ;
- 3.5.1 - Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique.

Même si aucun effet direct n'a été identifié, des **effets négatifs indirects de la mise en œuvre de la Charte ont été relevés** pour les mesures suivantes :

- 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive ;
- 3.4.2 - Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier agricole ;
- 3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés.

Les potentiels ou avérés effets négatifs sont liés à la croissance de la population et au développement de certaines activités (tourisme, agriculture, sylviculture, production d'énergies renouvelables) encouragées par le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises. L'origine de ces effets négatifs ou potentiellement négatif est liée à des pratiques de gestion inadaptées ce qui n'est pas mis en avant par le projet de Charte. Ainsi, le projet de Charte inscrit bien ces activités dans un projet de développement durable à terme qui vise à la préservation de toutes les composantes de l'environnement (accompagnement des démarches de progrès). Ces effets sont largement anticipés et maîtrisés dans le projet de Charte. Aussi, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation n'est proposée par l'évaluateur environnemental pour le projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

En particulier, les potentiels effets négatifs liés au développement des EnR sont limités par un encadrement du déploiement des équipements de production.

Les acteurs du territoire veilleront à ce que les activités économiques susceptibles d'avoir ou ayant des effets négatifs sur au moins une composante environnementale (tourisme, agriculture, sylviculture, production d'énergies renouvelables), ainsi que l'accroissement de la population et l'urbanisation se développent en cohérence avec l'esprit de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises 2025-2040 c'est-à-dire en prenant en compte l'environnement et en limitant tout impact sur l'une ou l'autre de ses dimensions.

En renseignant le dispositif d'évaluation du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises, le Syndicat mixte de gestion du PNR des Pyrénées Ariégeoises sera particulièrement vigilant à la manière dont se développent les activités économiques sur le territoire. De plus, certaines mesures (1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets et 2.1.2 - Devenir un territoire à énergie positive) devront faire l'objet d'un suivi renforcé au vu de leurs impacts potentiels sur un certain nombre de thématiques environnementales.

Des effets cumulés

La protection de l'environnement est un enjeu majeur du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Les mesures participant directement à cet objectif sont nombreuses et en se cumulant, permettent une action cohérente et forte. Ces effets directs sont doublés par l'ensemble des effets positifs indirects d'autres mesures, souvent relatives à la sensibilisation des acteurs, l'amélioration et le partage des connaissances, etc.

Des effets à moyen et long terme

La plupart des effets des mesures du projet de Charte interviendront à moyen ou long terme. Quelques mesures auront des effets à court terme :

- 2.2.1 - Organiser la coopération de proximité ;
- 2.2.2 - Structurer les coopérations transfrontalières et internationales ;
- 3.4.3 - Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés ;
- 3.4.4 - Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables.

Des effets permanents

Les effets des mesures du projet de Charte seront majoritairement permanents.

Evaluation des incidences Natura 2000

16 sites Natura 2000 recoupent le territoire du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Ils couvrent 49 714 ha, soit près de 18 % de sa surface totale.

A l'issue de l'analyse préliminaire des effets probables du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sur les sites Natura 2000, celui-ci ne devrait pas présenter d'incidence notable négative sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Au contraire, le projet de Charte vient concourir à diminuer / encadrer les pressions ayant un impact négatif subies par les sites Natura 2000 (« surfréquentation », développement des énergies renouvelables, abandon du pâturage...) et à la mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 puisqu'il présente des objectifs convergents et qu'il vient faciliter leur mise en application par une meilleure coordination à l'échelle du territoire des Pyrénées Ariégeoises.

Concernant la gouvernance des sites Natura 2000, on rappellera que **le Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises est gestionnaire de 11 des 16 sites Natura 2000** interceptés par le territoire : « Vallée de l'Isard, Mail de Bulard, Pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère », « Vallée du Ribérot et massif du mont Valier », « Quiers calcaires du Mas d'Azil et de Camarade, grotte de Sabarat », Quiers calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno (ZPS et ZSC) et des quatre grottes d'Aliou, de Montseron, du Ker de Massat et de Tourtouse.

La mesure 3.2.1 et l'annexe 7 (sur la contribution du SMPNRPA à la SNAP) du projet de Charte viennent renforcer ce rôle de coordinateur du Syndicat mixte de gestion du Parc puisqu'il s'engage à :

- Animer les dynamiques collectives en matière de biodiversité, et l'émergence d'une culture partagée, politique (élus) et technique (chargés de mission urbanisme, naturalistes, aménageurs...) (rôle animateur du PNR) ;
- Apporter un appui technique : diagnostics biodiversité, conseils et préconisations, aide à la recherche de financements... (rôle facilitateur du PNR) ;
- Partager et mettre en œuvre une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux, également au regard des enjeux souterrains, en associant les différents partenaires (rôle stratégie du PNR) ;
- Favoriser la mise en réseau des sites Natura 2000 et porter l'animation des sites Natura 2000 en appliquant le principe de subsidiarité (rôle assembleur du PNR).

E. DISPOSITIF DE SUIVI

Les indicateurs de suivi proposés dans le cadre de l'évaluation environnementale, qui s'intègrent dans le dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte, sont les suivants :

- Indicateurs de contexte :
 - Evolution des conditions climatiques ;
 - Evolution démographique du territoire par tranche d'âge ;
 - Etat des masses d'eau souterraine
 - Etat des masses d'eau superficielle ;
- Indicateurs permettant l'appréciation des effets probables positifs du projet de Charte :
 - Surface classée en protection forte au titre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées ;
 - DOCOBs Natura 2000 évalués, révisés et actualisés intégrant le changement climatique
 - Nombre de connectivités ou infrastructures écologiques restaurées et sous contrat ;
 - Surface forestière (ha et %) ;
 - Evolution des indices de la qualité de l'air, notamment les Nox et particules fines ;
 - Part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail ;
 - Evolution des consommations d'ENR en fonction de la trajectoire TEPOS ;
 - Evolution des productions d'ENR (électrique et thermique) en fonction de la trajectoire TEPOS ;
 - % de logements vacants ;
 - Evolution de l'occupation des sols ;
 - Indice de consommation foncière selon le décret de la loi climat et résilience ;
- Indicateurs permettant l'appréciation des potentiels effets négatifs du projet de Charte :
 - Evolution des prix au m² ;
 - Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activité ;
 - Evolution des volumes prélevés sur le territoire ;
 - Suivi quantitatif des installations d'énergies renouvelables
 - Suivi qualitatif des avis du SMPNRPA.

F. EVOLUTION ATTENDUE AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE CHARTE

Le tableau suivant présente une analyse des différents scénarios possibles pour le territoire par rapport aux enjeux fondamentaux identifiés dans l'état initial. Les scénarios possibles sont le maintien de la Charte actuelle 2009-2024, la mise en place du projet de Charte 2025-2040 et l'absence de Charte, et donc de PNR sur le territoire.

Comparaison des différents scénarios vis à vis des enjeux fondamentaux du territoire

Note du scénario	Description	Niveau d'importance de l'enjeu	
		Très faible	Faible
3	Tendance à l'amélioration de la situation actuelle	Moyen	Elevé
2	Tendance au maintien de la situation actuelle	Très élevé	
1	Tendance à la dégradation de la situation actuelle		

Enjeux fondamentaux	Niveau d'importance	Scénario		
		Maintien de la Charte actuelle 2009-2024	Projet de Charte 2025-2040	Absence de Charte
Accueil des nouvelles populations et création de liens entre les populations	Très élevé	2	3	2
Dynamisation et revitalisation des centres bourgs et maintien des services de proximité	Elevé	2	3	1
Une gestion économe de l'espace avec le respect du ZAN et une conciliation des usages tout en préservant les espaces naturels et les terres agricoles (multifonctionnalité)	Très élevé	2	3	1
La transmission des entreprises et des exploitations agricoles	Très élevé	2	3	2
La structuration et développement des filières économiques locales, y compris des filières agricoles	Très élevé	3	3	2
Maîtrise du développement touristique respectueux de l'environnement	Très élevé	3	3	1
L'articulation des usages de la ressource bois avec le développement d'une exploitation structurée et durable	Elevé	3	3	1
La préservation de la ressource en eau avec une gestion économe et qualitative	Très élevé	3	3	1
La gouvernance et le partage de la ressource en eau	Très élevé	3	3	1
La préservation des milieux et des espèces faunistiques et floristiques	Très élevé	3	3	1
La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	Très élevé	3	3	1
Préservation du ciel nocturne de qualité, de la biodiversité et des paysages associés	Elevé	2	3	1
La préservation et valorisation des paysages et des éléments structurants du territoire	Très élevé	3	3	2
Conservation et mise en valeur pédagogique, économique et touristique du patrimoine culturel et historique	Elevé	3	3	2
Le développement de la mobilité, notamment la mobilité douce	Très élevé	1	3	1
Préservation de la qualité de l'air actuelle	Elevé	1	3	1
Intégration des principes de l'économie circulaire et réduction et valorisation des déchets	Elevé	2	3	1
Economies d'énergies et réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre	Très élevé	2	3	1
Développement des énergies renouvelables :	Très élevé	3	3	2
L'atténuation et l'adaptation au changement climatique	Très élevé	2	3	1
Note totale		48/60	60/60	26/60
Note sur les enjeux très élevés		35/42	42/42	19/42

Au vu des notes obtenues par chaque scénario, le projet de nouvelle Charte 2025-2040 apparaît comme le plus pertinent pour répondre aux enjeux du territoire. Ce projet va plus loin que la Charte actuelle et répond à la plupart des enjeux importants du territoire. La Charte actuelle permettra de répondre partiellement aux enjeux mais elle a quelques lacunes, notamment sur les sujets émergents (santé environnementale, pollution lumineuse, ZAN...). L'absence de Charte et donc PNR sur le territoire serait un recul sur la majeure partie des enjeux du territoire.



ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

www.cereg.com